

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 164 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - André BERTERO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Moussa BENKACI représenté par Philippe DE SAINTDO - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Gérard CHENOZ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Mireille JOUVE - Henri CAMBESSEDES représenté par Roger MEI - Christine CAPDEVILLE représentée par Luc TALASSINOS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Gaby CHARROUX représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Frédéric COLLART représenté par Solange BIAGGI - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sylvaine DI CARO représentée par Guy ALBERT - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN - Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI - Jean HETSCH représenté par Loïc GACHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Eliane ISIDORE représentée par Georges ROSSO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Bernard DESTROST - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Christian PELLICANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-France DROPY-OURET - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Stéphane PICHON représenté par Isabelle SAVON - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Guy ALBERT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Maxime TOMMASINI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par René BACCINO - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Josette VENTRE représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Patrick VILORIA représenté par Laure-Agnès CARADEC - Didier ZANINI représenté par Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Jean-Pierre MAGGI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 16h00 par Eric SCOTTO - Richard MIRON représenté à 16h00 par Michèle EMERY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Francis TAULAN à 14h40 - Bernard MARANDAT à 14h40 - Marie-Louise LOTA à 15h15 - Chrystiane PAUL à 15h15 - Sandra DALBIN à 15h15 - Sophie DEGIOANNI à 15h15 - Albert GUIGUI à 15h15 - André BERTERO à 15h26 - Patrick APPARICIO à 15h26 - Isabelle SAVON à 15h30 - Jean-Claude FERAUD à 15h30 - Frédéric VIGOUROUX à 15h35 - Georges ROSSO à 15h36 - André MOLINO à 15h36 - Kheira ZENAFI à 15h36 - Monique CORDIER à 15h36 - Frédéric DOURNAYAN à 15h37 - Jean-Louis CANAL à 15h40 - Patrick PADOVANI à 15h40 - Antoine MAGGIO à 15h41 - Odile BONTHOUX à 15h48 - Maxime TOMMASINI à 15h55 - David YTIER à 15h55 - Jean ROATTA à 15h55 - Didier PARAKIAN à 15h58 - Philippe CHARRIN à 15h55 - Sylvia BARTHELEMY à 15h55 - Olivier GUIROU à 15h57 - Frédéric BOUSQUET à 15h57 - Eric CASADO à 16h00 - Danielle MILON à 16h00 - Pierre DJIANE à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Henri PONS à 16h07.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 008-6465/19/CM

■ Approbation de l'expérimentation d'un budget participatif pour trois quartiers prioritaires de la Politique de la ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence situés sur les communes de Marseille et de Port-de-Bouc et création de deux comités de pilotage

MET 19/11049/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, six contrats de ville ont été signés regroupant 59 quartiers prioritaires situés sur 15 communes et regroupant plus de 300 000 habitants.

21 quartiers sont éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont 11 Quartiers d'Intérêt National et 10 d'Intérêt Régional.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, afin de garantir une coordination et une cohérence territoriale.

Sur la base de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et suite à la validation lors du dernier comité de pilotage politique de la ville du 21 mars 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en œuvre une expérimentation autour d'un budget participatif de fonctionnement sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette expérimentation fait partie des actions menées par la Métropole au titre de la modernisation de son action publique en lien avec l'Etat notamment en matière de développement territorial.

Le budget participatif de fonctionnement représente effectivement l'un des outils privilégiés pour renforcer l'action publique de proximité tout en repositionnant l'habitant au cœur des dispositifs publics.

Le budget participatif de fonctionnement ainsi souhaité par la Métropole Aix-Marseille-Provence prend la forme d'un appel à projets, pour lequel la définition des besoins et des orientations, mais aussi la sélection des projets sont réalisées avec la participation des habitants.

Les habitants deviennent ainsi acteurs de l'évolution des dispositifs publics en prenant part aux décisions qui concernent directement leur territoire.

En sa phase d'expérimentation, le budget participatif est envisagé sur deux territoires de la Métropole et cible deux quartiers prioritaires de la Ville de Port-de-Bouc et une partie du quartier prioritaire du centre-ville de Marseille.

Sur chaque territoire d'expérimentation, des habitants participeront à chaque étape-clé de l'opération, à savoir:

- L'établissement et l'analyse des besoins formulés par les citoyens sur les territoires concernés
- La définition des priorités et des objectifs territoriaux à atteindre
- La rédaction de l'appel à projets métropolitain, accompagnée par les techniciens de la Métropole, des communes et conseils de territoire concernés. Cet appel à projets sera ensuite diffusé sur le site internet de la Métropole. Les porteurs de projets potentiels auront à charge de proposer des actions entrant dans le champ du cadre ainsi co-construit avec les habitants.
- La définition des critères de sélection et le choix des projets

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

- Le suivi de la réalisation et des impacts des projets sur le territoire

Cette démarche inédite en France sur le plan de l'ingénierie technique sera placée sous la responsabilité d'un Comité de pilotage (COPIL) composé de :

Pour le quartier prioritaire du centre-ville de la commune de Marseille :

- Madame la Vice-Présidente de la Métropole, déléguée à la Politique de la Ville, Présidente du COPIL
- Monsieur le Vice-Président du Territoire de Marseille Provence, délégué à la Politique de la Ville
- Le Maire de secteur ou son représentant
- Un représentant du conseil citoyen concerné du territoire
- Des habitants du quartier prioritaire volontaires ou éventuellement désigné par tirage au sort en cas de candidatures multiples.

Pour les deux quartiers prioritaires de la commune de Port de Bouc :

- Madame la Vice-Présidente de la Métropole, déléguée à la Politique de la Ville, Présidente du COPIL
- Madame la Vice-Présidente du Territoire du Pays de Martigues, déléguée à la Politique de la Ville
- Madame le Maire de la commune de Port-de-Bouc
- Un représentant de chaque conseil citoyen du territoire concerné
- Un habitant pour chacun des quartiers prioritaires concernés, volontaire ou éventuellement désigné par tirage au sort en cas de multiples candidatures.

Chaque Comité de pilotage se réunira tout au long de la démarche sur convocation de la Vice-Présidente de la Métropole déléguée à la Politique de la Ville, et aura pour objet successivement :

- La validation du cahier des charges et de la programmation de l'appel à projet au vu des besoins et orientations exprimés par les habitants ainsi que la définition des modalités de concertation des habitants
- La sélection des projets retenus sur la base des propositions effectuées par les habitants dans le respect des critères de sélection qui auront été préalablement définis
- La validation des plans de financement des projets retenus
- L'examen du bilan de cette expérimentation

Le budget global alloué à cette expérimentation du budget participatif est de 65 000 euros sur l'année 2019.

Il est précisé que le lancement de chacun des appels à projets fera l'objet d'une délibération du Conseil de la Métropole approuvant notamment le cahier des charges correspondant, les critères de sélection des projets ainsi que les modalités de concertation des habitants.

L'attribution des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre de chaque appel à projets sera ensuite proposée au vote du Bureau de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil métropolitain de la Métropole à autoriser l'expérimentation d'un budget participatif sur les Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Les six contrats de ville en cours sur le territoire métropolitain ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

- L'avis du Conseil de Territoire de Martigues du 12 juin 2019 ;
- L'avis du conseil de Territoire de Marseille Provence du 18 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que sur la base de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en œuvre une expérimentation autour d'un budget participatif de fonctionnement sur trois quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Que le principe de cette expérimentation a été validé au comité de pilotage de l'évaluation des contrats de ville le 21 mars 2019 ;
- Que le budget participatif de fonctionnement a pour objet de placer les habitants au cœur de l'action publique, faisant d'eux des acteurs de l'évolution des dispositifs publics en prenant part aux décisions qui concernent directement leur territoire ;
- Que ce budget participatif se traduira par le lancement d'appels à projets sur les quartiers prioritaires concernés, pour lesquels la définition des besoins et des orientations, mais aussi la sélection des projets seront réalisées avec la participation des habitants ;
- Que les projets retenus à l'issue de ces appels à projet bénéficieront de subventions métropolitaines ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de l'expérimentation d'un budget participatif de fonctionnement pour trois quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir les deux quartiers prioritaires situés sur la commune de Port-de-Bouc et une partie du quartier prioritaire du centre-ville de la commune de Marseille.

Article 2 :

Est approuvée la constitution d'un Comité de pilotage (COPIL) pour le budget participatif de fonctionnement du quartier prioritaire du centre-ville de la commune de Marseille, composé de :

- Madame la Vice-Présidente de la Métropole, déléguée à la Politique de la Ville, Présidente du COPIL
- Monsieur le Vice-Président du Territoire de Marseille Provence, délégué à la Politique de la Ville
- Le Maire de secteur ou son représentant
- Un représentant du conseil citoyen concerné du territoire
- Des habitants du quartier prioritaire volontaire ou éventuellement désigné par tirage au sort en cas de multiples candidatures.

Article 3 :

Est approuvée la constitution d'un Comité de pilotage (COPIL) pour le budget participatif de fonctionnement des deux quartiers prioritaires de la commune de Port de Bouc, composé de :

- Madame la Vice-Présidente de la Métropole, déléguée à la Politique de la Ville, Présidente du COPIL
- Madame la Vice-Présidente du Territoire du Pays de Martigues, déléguée à la Politique de la Ville
- Madame le Maire de la commune de Port-de-Bouc
- Un représentant du conseil citoyen du territoire concerné
- Un habitant pour chacun des quartiers prioritaires concernés volontaire ou éventuellement désigné par tirage au sort en cas de multiples candidatures.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, sous-politique D110, nature 65748, fonction 552.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS